

BTS AM

Brevet de technicien supérieur Assistant Manager

FRAIS DE FORMATION

415.000FCP payables par chèques ou prélèvements bancaires. **Cette somme comprend les frais de formation par an.**

3 POSSIBILITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

- > Par l'étudiant,
- > Par le SEFI si la personne est stagiaire en contrat d'apprentissage,
- > Par le Fonds paritaire de gestion si la personne est salariée d'entreprise.

DISPOSITIFS D'AIDE POUR LES ETUDIANTS

BOURSES, PRETS D'ÉTUDES BONIFIÉS
(renouvellement ou 1ère demande)
Renseignements auprès de la DES
Bureau de Bourses 40 47 05 00

COMPLÉMENT FAMILIAL CPS
Renseignements
Service Prestations familiales au 40 41 68 15
Service social au 40 41 68 27

PRÊTS ÉTUDIANTS
Renseignements auprès de votre
banque.

CONTACTS SATAGIAIRES ET SALARIES



Renseignements auprès de Wendy
Tél: 40 46 12 60
1er étage cellule « Entreprise »



Renseignements auprès de Nelly ITURAGI
Chargée de formation
Tél: 40 42 71 00

La réussite est à la portée de tous, Agissons ensemble!